

**AR Prefecture**

063-200070712-20241114-DBC20241114\_06-DE  
Reçu le 27/11/2024  
Publié le 27/11/2024

**N° DBC 20241114-06**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024 à 13 HEURES**

**Date de la convocation :** 06 novembre 2024.

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 novembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.**

Membres du Bureau en exercice :  
35

Membres du Bureau présents :  
20

Membre du Bureau représenté :  
1

Membre présent sans voix  
délibérative : 1

Total votants : 21

**Membres du Bureau présents :** Membres présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christine PETRUCCI (représentante de Ludovic COMBE), Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres excusés : Jean-Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre ayant donné procuration : Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**ECONOMIE DE PROXIMITE : MODIFICATION DU LOYER MENSUEL DE  
L'EPICERIE MULTISERVICES DE PALLADUC**

*Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente*

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-3 donnant la compétence exclusive aux EPCI à fiscalité propre pour décider de l'octroi des aides sur son territoire en matière d'immobilier d'entreprise ;  
**Vu** l'acte de cession du fonds de commerce en date du 30 septembre 2024 ;  
**Vu** la demande de la nouvelle gérante, Mélanie GOYON.

## AR Prefecture

063-200070712-20241114-DBC20241114\_06-DE  
Reçu le 27/11/2024  
Publié le 27/11/2024

**Considérant** l'importance de maintenir le commerce de proximité dans les communes rurales du territoire et du service rendu par cette activité à la population ;  
**Considérant** l'incidence des révisions de loyer sur l'activité, passant ainsi le loyer de 475 euros HT à 552,34 euros HT et de la nécessité d'adapter le loyer au volume d'activité.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant au bail actant l'abaissement du loyer de l'épicerie multiservices de Palladuc à 291,67 € HT, soit 350 euros TTC, et ce, à compter de la prise d'effet du fonds de commerce par la nouvelle gérante, Mélanie GOYON ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres du Bureau présents : 20	Représenté : 1
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21</b>	Pour : 21	Contre : 0
Abstention :	Membre présent sans voix délibérative : 1	Non-participation : 0

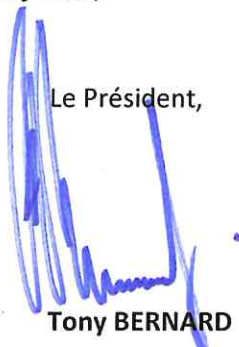
*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance,



**Thomas BARNERIAS**

Le Président,



**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon

